

Décision relative à une demande d'autorisation de mise sur le marché d'un produit phytopharmaceutique

Vu les dispositions du règlement (CE) N° 1107/2009 du 21 octobre 2009 et de ses textes d'application,

Vu le code rural et de la pêche maritime, notamment le chapitre III du titre V du livre II des parties législative et réglementaire,

*Vu la demande du 30 décembre de retrait du second nom commercial ELEGIA PJT HERBICIDE du produit phytopharmaceutique **SABRE PJT***

de la société NUFARM S.A.S.

enregistrée sous le n°2016-0487

Le retrait d'ELEGIA PJT HERBICIDE second nom commercial de la préparation SABRE PJT est accordée.

La présente décision s'applique sans préjudice des autres dispositions applicables

Informations générales sur le produit

Nom du produit	SABRE PJT ELEGIA PJT HERBICIDE
Type de produit	Produit de référence
Titulaire	NUFARM S.A.S. 28 Boulevard Zéphyrin Camélinat, BP 75, 92230 GENNEVILLIERS FRANCE
Formulation	Suspension concentrée (SC)
Contenant	120 g/L - glyphosate 60 g/L - MCPA 15 g/L - diflufenican
Numéro d'intrant	2090351
Numéro d'AMM	2120089
Fonction	Herbicide
Gamme d'usages	Professionnel

Conditions générales de mise à jour de l'étiquette

Date limite pour la vente et la distribution	30/09/2016
Date limite pour l'élimination, le stockage et l'utilisation des stocks existants	Jusqu'à écoulement des stocks

L'échéance de validité de la présente décision correspond à celle de l'autorisation du produit.

A Maisons-Alfort, le

31 MARS 2016

Françoise WEBER
Directrice générale adjointe des produits réglementés
Agence nationale de sécurité sanitaire de
l'alimentation, de l'environnement et du travail (ANSES)